

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h, le 12 juin 2017, à la salle Donnallie située au 231 boulevard Gaudreau**, aura lieu une assemblée publique pour la consultation des personnes concernées relativement à une (1) demande d'autorisation de dérogation mineure.

La demande de dérogation aux règlements d'urbanisme est la suivante :

1. Demande de dérogation numéro DM-17-004
 - Pour l'immeuble situé au 241, avenue Saint-Joseph, dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment principal sur le côté droit dans le but d'annexer un vestibule, d'autoriser :
 - Une marge recul latérale gauche à 1,93 m au lieu du 2 m exigé
 - Une somme des marges latérales à 4,03 m au lieu du 6 m prescrit.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Le dossier de cette demande est disponible pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville au 636, avenue Jacques-Cartier durant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Donnacona, le 17 mai 2017.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat